

SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél. : 03.89.70.90.70 - Fax : 03.89.70.90.85
Email : direction@agglo-saint-louis.fr

2. Maître d'œuvre :

IRH Ingénieur Conseil
Agence Alsace
140 rue du Logelbach
Porte n°4
68 000 COLMAR

3. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

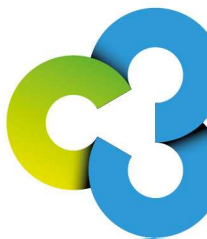
4. Objet du marché :

Renouvellement de réseau d'assainissement - Rue de Buschwiller à HEGENHEIM

5. Caractéristiques principales :

Cette opération comprendra :

- ▶ Dépose et repose de 360 ml de collecteurs gravitaires en fonte ductile Ø400 mm
- ▶ Dépose et repose de 230 ml de collecteurs gravitaires en fonte ductile Ø500 mm
- ▶ Pose de 12 ml de collecteurs gravitaires en fonte ductile Ø700 mm
- ▶ Reprise des siphons de voirie
- ▶ Renouvellement des branchements EU/EP existants en fonte ductile Ø150 mm
- ▶ Reprise complète du déversoir d'orage
- ▶ Création de deux arrêts de bus
- ▶ Création de quatre places de stationnement



6. Classification CPV :

45 23 24 10 - 9 : Travaux d'assainissement

45 23 24 11 - 6 : Travaux de construction de canalisations d'eaux usées

7. Durée des travaux - Délais d'exécution :

Les délais d'exécution des travaux sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

Les travaux débuteront à compter du **mois de Juillet 2017** et devront être achevés au **mois de Septembre 2017 (durée globale 3 mois)**.

8. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes sont autorisées dans les conditions définies au règlement de la consultation.
- Le marché n'est pas décomposé en lots. Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de travaux.
- Aucune forme de groupement n'est imposée. Toutefois en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Opération financée par les fonds propres de SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Délai global de paiement : 30 jours. Les prix sont fermes et actualisables.
- Cautionnement et garanties exigées : Une retenue de garantie de 5 % pouvant être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

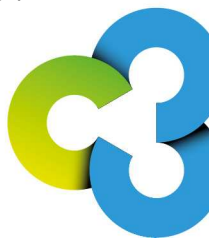
9. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment remplie par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie par le candidat comprenant : la présentation des moyens humains et matériels de l'entreprise ; la déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices et la présentation d'une liste de prestations similaires exécutées au cours des cinq dernières années, les fiches de qualification pour l'année en cours ou à défaut les certificats de capacité.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque co-traitant.

10. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :



- 1) Valeur technique : 60 %
- 2) Prix : 40 %

11. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat après demande écrite (courrier, fax, mail) à :

SAINT-LOUIS Agglomération
Direction de l'Assainissement et de l'Eau
Immeuble « Le Reflet » - 9 croisée des Lys
68300 SAINT-LOUIS
Tél. : 03.89.70.22.65 - Fax : 03.89.70.22.69
Email : colin.elise@agglo-saint-louis.fr

La consultation de cet avis ainsi que le téléchargement du dossier de consultation des entreprises sont également accessibles sur le site <http://www.marches-publics.info>.

12. Modalités de remise des offres :

Les plis contenant les offres sont transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remis à SAINT-LOUIS Agglomération contre récépissé à :

Monsieur le Président
SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté. Ce pli porte l'indication de la consultation auquel il se rapporte.

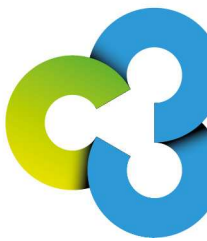
La remise des offres par voie électronique est autorisée dans les conditions définies dans l'annexe 2 du règlement de la consultation.

13. Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Saint - Louis Agglomération
Mme Danièle DUIGOU
Service Assainissement
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68 305 SAINT-LOUIS Cedex
Téléphone : 03 89 70 90 70
Mail : duigou.daniele@agglo-saint-louis.fr



Renseignement(s) technique(s) :

IRH Ingénieur Conseil
Agence Alsace
140 rue du Logelbach
Porte n° 4
68 000 COLMAR
Téléphone : 03 89 80 23 45
Télécopie : 03 89 80 23 46

M. BALDENSPERGER - Responsable d'Agence
Mobile : 06 43 95 81 01
Mail : guillaume.baldensperger@irh.fr

14. Autres informations :

La valeur technique sera notée à l'appréciation du pouvoir adjudicateur en fonction du mémoire technique joint dans l'offre. La note maximale sera de 100 points, décomposée comme suit :

Pertinence de la méthodologie proposée intégrant les travaux spécifiques (signalisation, blindages, épaissements, dépose ou démolition d'ouvrages existants, croisements d'ouvrages particuliers...) - 20 points

Prise en compte des contraintes de terrain et illustration des travaux à réaliser (Reportage photographique, plans d'esquisse, schémas...) - 15 points

Modalités de gestion de la circulation (projet de déviation, trame de dossier d'exploitation sous chantier, gestion des accès riverains...) - 20 points

Organisation et gestion du chantier et planning détaillé (Equipes, matériel, cadences) - 15 points

Capacité de l'entreprise à réaliser les travaux demandés (Organisation et illustrations de chantiers similaires à l'appui) - 10 points

Moyens humains spécifiquement affectés à l'opération - 5 points

Moyens matériels spécifiquement affectés à l'opération - 5 points

Mesures prises en matière d'hygiène et de sécurité sur le chantier - 5 points

Mesures prises en matière de protection de l'environnement du chantier - 5 points

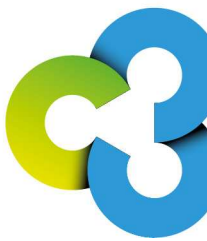
15. Date limite de réception des offres :

Lundi 12 juin 2017 à 16h00

16. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix - BP 51038
67070 STRASBOURG Cedex



Email : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Tél. : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix - BP 51038
67070 STRASBOURG Cedex
Email : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Tél. : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66

17. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Lundi 15 mai 2017

